

LES DD....

et L'Assemblée GENERALE

ACTE 1: le CA réuni en FEVRIER 2023 à Paris fait paraître :

- ✓ Un bilan moral sur un an (2022)
- ✓ Un bilan financier sur deux ans (2021, 2022)
- ✓ Un projet d'orientation pour deux ans (2024 et 2025)
- ✓ Une proposition de tarifs associatifs pour un an (2023)

ACTE 2: Chaque DD , pour son département (sans oublier les rattachés) organise une réunion départementale avant **le 15 mai**

Il fait voter les quatre éléments ci-dessus (4 VOTES DISTINCTS)

Il relève les candidatures pour le CA

Il anime les débats , et rédige les motions qui apparaissent.

Il remplit les google forms avant le 15 mai

LA REUNION DEPARTEMENTALE

- ▶ * Choisir une date (framadata ?) présentiel et/ou distanciel
ne pas oublier les dept rattachés.
- * INSISTER sur les adhésions re-adhésion pour VOTER aux réunions départementales
- * En amont, distribuer les documents aux adhérents.
- * Discussion et vote :
- * Rapport d'activités
- * Bilan financier
- * Hausse des tarifs

La réunion départementale

- ▶ Pour les votes, la démarche est toujours la-même pour comptabiliser :
 - 1.refus de voter
 2. Abstention
 3. Contre
 4. Pour
- ▶ Noter le nombre à chaque fois et vérifier vos calculs
- ▶ En plus des votes, vous pouvez faire des commentaires sur chaque point ou de manière générale

La réunion départementale

- ▶ Proposer une ou plusieurs MOTION à soumettre à l'AG de Paris en septembre
- ▶ Annoncer la possibilité de proposer sa candidature pour le CA
- ▶ Désigner un représentant à l'AG (qui sera défrayé de frais de transport, une nuit hotel (un forfait max) et un repas.
- ▶ Faire les PV par les liens google form AVANT LA DATE LIMITE

- ▶ ACTE 3 : Le BN réuni en juin 2023 enregistre les votes et les totalise.
- ✓ Il trie les motions par thèmes et les classe pour la présentation.
- ✓ Il renvoie à chaque DD cette classification.
- ✓ D'autre part, il enregistre les candidatures au CA

ACTE 4 les DD avant le 15 septembre organisent une réunion avec les adhérents.
Ils lisent et discutent des motions . Ils ne les votent pas mais enregistrent les tendances et les transforment en pourcentage de votes pour le vote officiel en AG:
Les Mandats (1 mandat pour 5 adhérents)

ACTE 5 : l'AG à Paris enregistre les votes sur les quatre éléments du départ et fait voter les motions une à une .
Elle organise un vote pour entériner les candidatures au CA

Vous avez dit**Motion**

.

MOTION

- ▶ Une motion est un moyen officiel de proposer qu'une certaine mesure soit prise.
- ▶ C'est donc un Texte soumis à une assemblée pour exprimer son opinion ou sa volonté.
- ▶ C'est une Proposition faite dans une assemblée délibérante par un ou plusieurs de ses membres.
- ▶ Une motion adoptée par l'assemblée devient une résolution
- ▶ Le contenu s'applique comme un ordre donné à l'exécutif (CA et par extension BN) de l'Association. Les actions exécutées à partir des motions font l'objet d'un compte rendu régulier au minimum à l'AG suivante .

▶ COMPOSANTES D'UNE MOTION

▶ C'est un écrit.

▶ Elle comporte :

▶ **UN TITRE** - Qui décrit brièvement le problème, la situation ou la solution proposée

▶ **UN AUTEUR** - La personne qui présente la motion (membre ou organisme constituant)

▶ **UN TEXTE** -

❖ qui est une affirmation et non une question

❖ Qui commence par la formule « **Il est proposé que** ».

❖ qui peut comporter plusieurs énoncés (jugés complémentaires par l'émetteur) .Dans ce cas chaque énoncé doit constituer un paragraphe distinct commençant par la formule: **Il est de plus proposé** ou **Il est donc proposé**.

▶ **UNE PROPOSITION DE VOTE**

exclusivement : **oui, non , abstention ou refus de vote.**

▶ **Exemple:** d'une motion qui pourrait être formulée comme suit :

- ▶ **TITRE:** Utilisation du Jet privé de l'association (Falcon 50)
- ▶ **AUTEUR:** LE BN Associatif
- ▶ **TEXTE:**
- ▶ « Il est proposé que le jet de l'Association ne puisse pas être utilisé, pour quelque raison que ce soit, à titre privé, par un quelconque membre de l'association .
- ▶ Il est de plus proposé qu'en cas de dérogation à cette règle l'auteur soit immédiatement exclu de l'association .

Peut en effet être votée par oui , non , Abst ou Refus

MOTION

TITRE:

AUTEUR:

TEXTE:

- ▶ **Toutes les remarques , discussions et commentaires qui ne peuvent pas être classifiés en *Motions* sont :**
 - ❑ **Soit des commentaires**
 - ❑ **Soit des recommandations ..**
 - ❑ **Vous pouvez les faire remonter mais on les exposera non pas à l'AG mais à la réunion des DD de Paris et elles ne seront pas votées .**
 - ❑ **Elles pourront par contre être discutées .**